

Face à la violence de cette crise pour toutes les entreprises, Bpifrance met en place des mesures exceptionnelles d'accompagnement financier pour les TPE PME et entreprises de taille intermédiaire.

Pour accéder à un conseiller Bpifrance : vous pouvez aller sur Bpifrance.fr pour faire votre demande en ligne ou être rappelé, contacter votre conseiller habituel, ou appeler le numéro vert, le 0 969 370 240.

1. SUR LES FINANCEMENTS EN COURS DES ENTREPRISES

1 Financements bancaires garantis par Bpifrance

Un report d'échéances pourra être accordé sur demande de l'entreprise à son interlocuteur bancaire habituel. Ce dernier transmettra alors la demande de report de la garantie à Bpifrance, qui la traitera, sans coût additionnel.

1 Financements bancaires octroyés par Bpifrance

Bpifrance reporte automatiquement les échéances de l'ensemble de ses clients pour une durée de 6 mois.

Cette mesure sera applicable à compter du 20 mars 2020.

2. NOUVEAUX DISPOSITIFS MISE EN PLACE PAR BPIFRANCE

2.1. Dispositifs de Garantie

Comment faire : Pour bénéficier d'une garantie Bpifrance, l'entreprise est invitée à se rapprocher directement de son banquier, qui contactera la Direction régionale Bpifrance de son territoire.

1 Garantie Renforcement de la trésorerie des entreprises (RT CORONAVIRUS)

1 Pour quoi faire :

Ce dispositif permet de garantir

1 Les crédits à moyen terme mis en place par la banque pour soutenir la trésorerie ou

1 La transformation avec augmentation de crédits court terme des banques en moyen terme.

L'objectif est une augmentation des fonds disponibles pour l'entreprise.

1 **Pour qui :** La garantie s'adresse aux TPE, PME et Entreprises de Taille Intermédiaires indépendantes (ETI) quelle que soit leur date de création.

1 Caractéristiques de la garantie

1 Taux de couverture : Jusqu'à 90% du montant des prêts

1 Plafond de risque : 5M€ pour les PME et 30M€ pour les ETI

1 **Garantie Ligne de Crédit Confirmé (LCC CORONAVIRUS)**

1 **Pour quoi faire** : Ce dispositif permet de garantir la mise en place ou le renouvellement de lignes de crédit court terme confirmées sur une durée de 12 ou 18 mois.

1 **Pour qui** : Cette garantie s'adresse aux TPE, PME et Entreprises de Taille Intermédiaires indépendantes (ETI) quelle que soit leur date de création.

1 **Caractéristiques de la garantie**

1 Taux de couverture : Jusqu'à 90% des lignes confirmées par la banque

1 Plafond de risque : 5M€ pour les PME et 30M€ pour les ETI

2.2. Dispositifs de Financement

Comment faire : L'entreprise est invitée à se rapprocher directement de la Direction régionale Bpifrance de son territoire – www.bpifrance.fr

1 **Prêt Atout**

Il s'agit d'un **crédit à moyen terme sans garantie** mis en place, en partenariat avec la banque, pour couvrir les besoins de trésorerie liés à la crise actuelle.

1 **Pour quoi faire** : Pour financer les besoins de trésorerie liés à la crise actuelle

1 **Pour qui** : TPE, PME et Entreprises de Taille Intermédiaires indépendantes (ETI) possédant 12 mois de bilan minimum.

1 **Caractéristiques** : Le montant maximum de ce prêt s'élève à 5M€ pour les PME et 30M€ pour les ETI. Sa durée est comprise entre 3 et 5 ans, dont 6 à 12 mois de différé d'amortissement du capital.

En BRETAGNE, un prêt Rebond peut aussi être mis en place pour des montant de 10 K€ à 300 K€ .

Consulter les formulaires :

Fiche Atout prêt

LCC Coronavirus

RT Coronavirus